



Le CDI Intérimaire

9 Juin 2015



**INNOVATION
SOCIALE**



better work, better life*



Le CDI Intérimaire

L'objectif :

- Vous présenter une nouvelle **solution d'emploi**
- Identifier ensemble les **apports** pour votre entreprise
- Définir avec vous les **prochaines étapes**





Chronologie de la mise en œuvre du CDI Intérimaire

- **11 Janvier 2013** - Accord National Interprofessionnel (**ANI**)
 - Augmentation de la cotisation employeur assurance chômage pour les **CDD**
 - Décision de mettre en place le **CDI Intérimaire** pour sécuriser et tracer une trajectoire professionnelle à 20.000 CDI intérimaires d'ici à 2016
- **10 Juillet 2013** - Signature d'un **Accord** entre le Prism'emploi et 3 syndicats
- **6 Mars 2014** – Arrêté ministériel pour **l'entrée en vigueur** du CDI Intérimaire
- **7 Mars 2014** – Adecco recrute le **1er CDI Intérimaire** en France



Le CDI Intérimaire, déjà une réalité en Europe

- **Allemagne** :
80 % des contrats sur le statut CDI Intérimaire
- **Pays-Bas** :
Accès au CDI Int. après 3 ½ ans d'Intérim
- **Italie** :
10 % des contrats sur ce statut



- **En France, Adecco** fait travailler 110.000 ETP et se mobilise pour recruter 3.000 CDI Intérimaires d'ici fin 2016

Les grands principes



- **Sélection conjointe (Adecco / Client) des candidats au CDI Intérimaire**
 - Recrutés comme les plus performants et fiables
 - Dans le cadre d'un process de recrutement spécifique
- **Signature par Adecco / candidat d'un CDI de droit commun**
 - Sur 3 qualifications (qui peuvent évoluer au fil des années)
- **Adecco garantit un minimum mensuel de rémunération**
 - employés 100 % smic, agents de maîtrise 115 % - cadres 125 %
- **Obligation pour le collaborateur d'accepter les missions proposées :**
 - Sur les qualifications définies dans le CDI
 - Dans un périmètre de 50 km et 1h30 de son domicile
- **Trajectoire professionnelle : Adecco manage et forme ses Intérimaires en CDI pour leur permettre une évolution professionnelle, en lien avec vos besoins.**
 - Fonds spécifique alimenté par les 'ex-IFM'.
- **Application des règles du travail temporaire entre l'entreprise utilisatrice et le CDI Intérimaire mis à disposition**





Vos avantages

Les avantages du CDI sans augmenter vos effectifs

- **Optimisation de votre recours au travail temporaire**
 - Limitation du turn-over et des coûts d'intégration
 - Pool d'intérimaires que vous connaissez / qui vous connaissent
 - Possibilité de retrouver le collaborateur d'une fois à l'autre
 - Possibilité de développer la polyvalence
 - Création de vivier

- **Qualité et exclusivité des profils**
 - Formations spécifiques
 - Attirer les talents
 - Collaborateurs captifs

- **De la flexibilité à la flexisécurité**
 - Flexibilité du travail temporaire
 - Sécurité pour les intérimaires
 - Limitation du risque juridique
 - Allongement des missions

- **Une innovation sociale au service de votre image employeur**
 - Responsabilité sociale
 - Dé-précarisation
 - Dialogue social



Notre approche en 3 points



Un recrutement rigoureux et sélectif d'intérimaires en CDI

Des intérimaires qui ont fait du travail temporaire **leur métier**. Des intérimaires parmi les plus **fiables**, **les plus fidèles et les plus motivés**



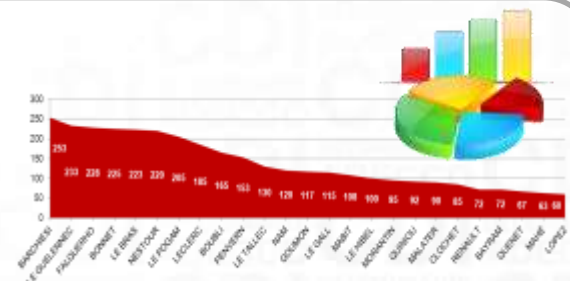
Un management dédié de nos intérimaires en CDI



Des intérimaires sur lesquels nous **investissons massivement en formation**. Construction et management d'une **trajectoire professionnelle**

Priorité aux contrats longs (+6mois)

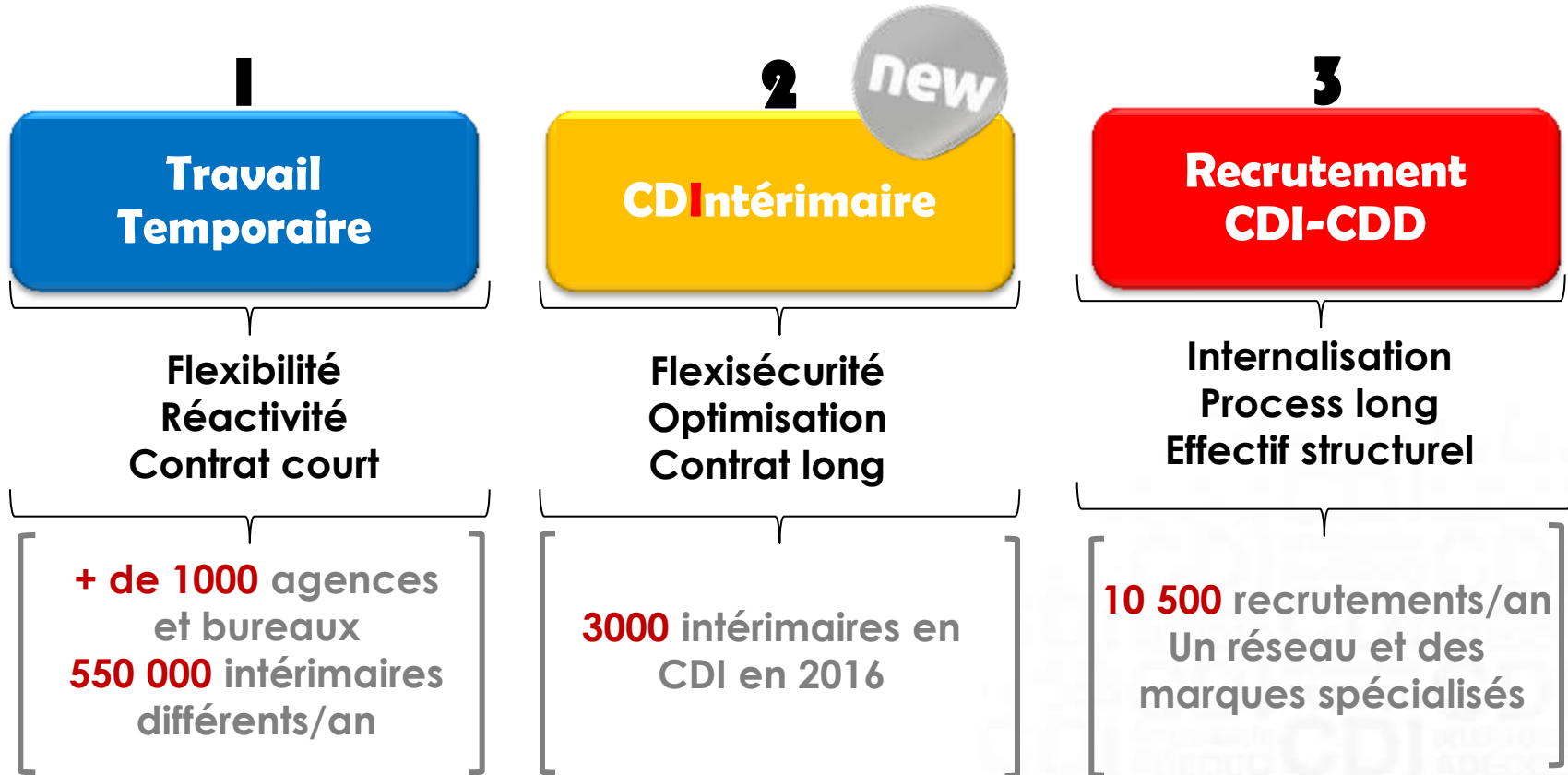
Analyse de votre recours actuel sur le travail temporaire : **structurel versus conjoncturel**
Optimisation du mode de contracting



Une nouvelle solution d'emploi



3 modes de prestation adaptés à vos besoins



Le CDI Intérimaire

Les étapes de la mise en œuvre



Analyse projet



1. Analyser votre recours au travail temporaire (*conjoncturel vs. structurel*)
2. Identifier les bénéfices du CDI Intérimaire dans votre organisation (baisse du turn-over, pénuries de compétences, gel des embauches, partenaires sociaux,...)

Recrutement



3. Identifier les intérimaires pertinents pour une proposition de CDI
4. Présenter aux candidats le dispositif - Adecco
5. Mettre en œuvre le processus de recrutement - Adecco
6. Signer le CDI - Adecco + candidat

Mise en poste



7. Mise à l'emploi du collaborateur CDI dans votre entreprise



Adecco Tonnerre

ADECCO TONNERRE

4 rue Vaucorbe
89700 Tonnerre.

Interlocuteurs :

- Soline DI COSTANZO : Directrice d'agences Multi sites Auxerre / Tonnerre
- Rachel FARAMA : Responsable Recrutement
- Michèle Mealares : Responsable Recrutement

- Tel : 03.86.55.03.78
- Fax : 03.86.55.08.76
- Mail : adecco.915@adecco.fr



Adecco Tonnerre

ADECCO TONNERRE

4 rue Vaucorbe
89700 Tonnerre.

Interlocuteurs :

- Soline DI COSTANZO : Directrice d'agences Multi sites Auxerre / Tonnerre
- Rachel FARAMA : Responsable Recrutement
- Michèle Mealares : Responsable Recrutement

- Tel : 03.86.55.03.78
- Fax : 03.86.55.08.76
- Mail : adecco.915@adecco.fr